

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Mâcon.

Correspondant : Service concessions et marchés publics, hôtel de ville, quai Lamartine, 71018 Mâcon cedex, courriel : concessionsmp@ville-macon.fr, adresse internet : <http://macon.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Travaux de réhabilitation du gymnase des Perrières à Mâcon.

Type de marché de travaux : Exécution.

Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés) : **Objet principal :** 45212222.

Lieu d'exécution et de livraison : Rue Jules-Colin.

Code NUTS : FRC13.

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Des variantes seront-elles prises en compte : Non

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Marchés de travaux ordinaires décomposés en 11 lots.

Pas de décomposition en tranche.

Descriptions concernant les achats complémentaires : Des options techniques (prestations supplémentaires éventuelles) sont imposées pour les lots 2, 3, 4, 5 et 8. La réponse à ces options est obligatoire.

Prestations divisées en lots : Oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Date prévisionnelle de commencement des travaux (marché de travaux) : 4 janvier 2021.

Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5 %.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Paiement selon les règles de la comptabilité publique. Des subventions sont attendues.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Qualifications professionnelles Qualibat par lot, ou qualification équivalente, selon le règlement de la consultation. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (60 %)

- Note technique (moyens humains et matériels affectés 10 % - Méthodologie d'intervention et gestion des nuisances 10 % - Qualité des matériaux utilisés 20 %) (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 9 novembre 2020 à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Les visites du site sont facultatives. Les candidats intéressés peuvent se présenter sur place : Mardi 29 octobre 2020 à 14 heures ou lundi 2 novembre 2020 à 14 heures.

Délai de préparation : 1 mois + délais d'exécution des travaux : 5 mois.

La remise des offres au format papier est interdite. La signature électronique de l'offre n'est pas exigée dans le cadre de la remise de l'offre, mais elle sera exigée des titulaires pressentis. Toute question sur la consultation doit impérativement être posée via le site du profil d'acheteur <https://www.achatpublic.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 octobre 2020.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Ville de Mâcon, quai Lamartine, 71000 Mâcon, adresse internet : <http://Achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Ville de Mâcon, quai Lamartine, 71000 Mâcon, adresse internet : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/>

gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_pXI69oQ0BZ

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Ville de Mâcon, quai Lamartine, 71000 Mâcon, adresse internet : <http://achatpublic.com>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas, BP 61616, 21016 Dijon cedex, courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Dijon, 22, rue d'Assas BP 61616, 21016 Dijon cedex, courriel : Greffe.ta-dijon@juradm.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Lot 1 : Démolition Maçonnerie

Démolition Maçonnerie

C.P.V. - : Objet principal : 45111000

- Objets complémentaires : 45262522

Lot(s) 2 Lot 2 : Etanchéité

Etanchéité

C.P.V. - : Objet principal : 45261200

Lot(s) 3 Lot 3 : Serrurerie Menuiseries extérieures

Serrurerie Menuiseries extérieures

C.P.V. - : Objet principal : 45421000

Lot(s) 4 Lot 4 : Menuiseries intérieures bois

Menuiseries intérieures bois

C.P.V. - : Objet principal : 45421110

- Objets complémentaires : 45421130

Lot(s) 5 Lot 5 : Plâtrerie Peinture

Plâtrerie peinture

C.P.V. - : Objet principal : 45410000

- Objets complémentaires : 45442100

Lot(s) 6 Lot 6 : Carrelage Faïences

Carrelage faïences

C.P.V. - : Objet principal : 45431100

- Objets complémentaires : 45431200

Lot(s) 7 Lot 7 : Revêtement sol collé

Revêtement sol collé

C.P.V. - : Objet principal : 45430000

Lot(s) 8 Lot 8 : Faux plafonds

Faux plafonds

C.P.V. - : Objet principal : 45421146

Lot(s) 9 Lot 9 : Revêtement de façades

Revêtement de façades

C.P.V. - : Objet principal : 45443000

Lot(s) 10 Lot 10 : Chauffage ventilation plomberie

Chauffage ventilation plomberie

C.P.V. - : Objet principal : 45331000

- Objets complémentaires : 45330000

Lot(s) 11 Lot 11 : Electricité

Electricité

C.P.V. - : Objet principal : 45311000

225951400

AVIS

Plan local d'urbanisme

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Saint-Cyr-Mère-Boitier
entre Mâconnais et Charolais (CC SCMB)
Mairie - 71520 Trambly**

**ACTUALISATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) DE L'EX CC de Matour et sa région**

Par délibération n° 2020-65 en date du 24 septembre 2020, le conseil de la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Mâconnais et Charolais (CC SCMB) a décidé d'approuver l'actualisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de Matour et sa région (CCMR) suite à modification n° 1.

Par délibération n° 2020-66 en date du 24 septembre 2020, le conseil de la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Mâconnais et Charolais (CC SCMB) a décidé d'approuver l'actualisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de l'ex Communauté de communes de Matour et sa région (CCMR) suite à révisions allégées n° 1 à 4. Ces délibérations peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes.

225988400

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

ELVA NOVIA

**Société coopérative agricole d'élevage
et d'insémination animale
Rue du Gué-Nifette - 71150 Fontaines
RCS Chalons-sur-Saône 751 615 493**

**CONVOCAION
AUX ASSEMBLÉES DE SECTIONS**

Les associés coopérateurs de la société coopérative agricole «ELVA NOVIA» sont invités aux assemblées de section de la coopérative aux dates et lieux suivants :

SECTION 7 - Section des départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de l'Indre

SECTION 10 - Section des départements Ouest Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Corrèze

SECTION 11 - Section du département Est Puy-de-Dôme

SECTION 12 - Section des départements Sud Puy-de-Dôme, Sud Loire, Haute-Loire et Ardèche : **Mardi 3 novembre 2020, à 10 heures**, salle Robert-Foury au lycée agricole de Rochefort-Montagne, 63210 Rochefort-Montagne

SECTION 8 - Section des départements du Nord Allier, de la Nièvre et Sud du Cher

SECTION 9 - Section des départements Ouest Allier, Sud Allier, Est Allier, et Nord du Puy-de-Dôme : **Mercredi 4 novembre 2020, à 10 heures**, salle polyvalente, rue du Stade, 03210 Saint-Menoux

SECTION 1 - Section départements de la Haute-Marne et Nord Côte-d'Or : **Vendredi 6 novembre 2020, à 10 heures**, salle du restaurant de l'Auberge Campagnarde, 15, rue Carnot, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye

SECTION 2 - Section départements Ouest Côte-d'Or et de l'Yonne : **Vendredi 6 novembre 2020, à 18 heures**, salle n° 409 à la mairie de Pouilly-en-Auxois, 21320 Pouilly-en-Auxois

SECTION 6 - Section département Ouest Saône-et-Loire - Zone Morvan : **Lundi 9 novembre 2020, à 10 heures**, gîte «La Clé-des-Champs», rue de la Défriche, 71320 Toulon-sur-Arroux

SECTION 5 - Section zone Charolais - Zone Clunysois - Départements du Rhône, Nord-Loire : **Lundi 9 novembre 2020, à 18 heures**, salle de l'AS 71, ZA Champ-du-Village, 1, rue du Bocage, 71120 Charolles

SECTION 3 - Section Bresse Nord, département Sud Côte-d'Or

SECTION 4 - Section zone Bresse Sud - départements du Jura et de l'Ain : **Mardi 10 novembre 2020, à 10 heures**, salle polyvalente, 1, route de Simandre, Le Bourg, 71370 Baudrières

Ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire :

- Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire,

- Examen et approbation des rapports d'activité, moral et financier - Rapports des commissaires aux comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/20 - Affectation du résultat,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des membres du conseil d'administration,

- Approbation des conventions réglementées,

- Constatation de la variation du capital social,

- Allocation globale au conseil d'administration,

- Allocation globale pour la formation des membres du conseil d'administration,

- Pouvoirs à conférer,

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire :

- Adoption des nouveaux modèles de statuts de coopérative agricole conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 février 2020,

- Confirmation des options statutaires,

- Adoption corrélatrice des statuts de la coopérative dans leur intégralité,

- Pouvoir en vue des formalités.

Un compte rendu technique sera remis aux participants.

Les associés coopérateurs ont la faculté à partir du 15^e jour précédant la date fixée pour l'assemblée de section, de prendre connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que du bilan, du compte de résultats, au domicile de l'administrateur de la coopérative résidant dans la circonscription de l'assemblée de section, ainsi que la possibilité de les consulter au siège social de la coopérative.

Le président, Laurent FERRIER

225900000

Marchés publics, vie des sociétés, avis administratifs, tribunaux de commerce, arrêtés préfectoraux...



Ayez le déclic
www.eurolegales.com

**Votre site d'annonces officielles en Bourgogne
avec Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien public**
Créez gratuitement un agent de recherche et recevez vos alertes
sur mots-clés dans votre boîte aux lettres électronique

Un site créé par Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien public **lejournal** **LE BIEN PUBLIC**